

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*16057753\***

Déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce

de Liège, division Arlon le 15 AVR. 2016

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0546.987.156

Dénomination

(en entier) : **DEFCORP**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue de la Grand-Place 2, 6700 Arlon

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social**

A Arlon, rue de la Grand-Place 2, le 8 mars 2016 à 20.00 heures, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la sprl DEFCORP où tous les associés étaient présents ou représentés tel qu'il ressort de la liste de présence annexée.

**BUREAU**

Le bureau de l'assemblée est composé comme suit :

-Président : DE FAYS Frédéric

-Secrétaire : RODIER Charlotte

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président constate que tous les présents ont marqué leur accord sur l'ordre du jour à traiter fixé comme suit :

1. Proposition de transfert du siège social,
2. Divers.

Et que l'Assemblée se considère comme valablement convoquée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

**DECISIONS**

**1. PROPOSITION DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Monsieur le Président donne lecture du rapport du gérant proposant le transfert du siège social de la société privée à responsabilité limitée « Defcorp » de 6700 Arlon, rue de la Grand-Place 2 à 6700 Barnich (Arlon), rue Saint-Fiacre 7.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition de transfert du siège social.

Le nouveau siège social sera donc, à dater du 1<sup>er</sup> avril 2016, établi à 6700 Barnich (Arlon), rue Saint-Fiacre 7,

**2. DIVERS**

L'établissement situé à 6700 Arlon, rue de la Grand-Place 2 reste le siège d'exploitation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition de maintien du siège d'exploitation.

\*\*\*\*\*

Mentionner sur la dernière page du Volet B :  
9102 19/04/2016

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

Réserve  
au  
Moniteur  
belge

## Volet B - Suite

Le président constate – et cela est confirmé par l'Assemblée – que les associés présents ou représentés n'ont plus de questions ni de points à soulever.

Il constate que tous les points repris dans l'ordre du jour ont été traités et il décide dès lors de lever la séance à 20.30 heures.

Il invite les associés qui le désirent à signer le présent P.V.

Monsieur Frédéric DE FAYS  
Président de l'Assemblée Générale

Madame Charlotte RODIER  
Secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature